



Participez aux Réunions d'Information Syndicale du **SNUDI**FO-47

Qui participe ? Tout le monde.

Pourquoi ? Ces réunions permettent d'informer les enseignants sur leurs droits, sur les actions syndicales et de discuter des revendications à défendre. Elles permettent de prendre le temps de s'informer, de discuter. Les journées sont chargées entre la classe, les récréations à surveiller, les photocopies, les corrections, les réunions, l'APC...

Le meilleur moyen pour s'informer est d'utiliser le **droit syndical inscrit dans nos statuts**. Il vous permet de vous absenter pour vous rendre à une RIS (Réunion d'information syndicale).

1. Vous avez classe au moment où se tient la RIS.

Vous avez le droit, au cours de l'année scolaire, de participer à une demi-journée d'information syndicale organisée sur le temps scolaire.

2. Vous n'avez pas classe au moment où se tient la RIS.

Vous pouvez déduire votre demi-journée de participation à la RIS des 108 heures annualisées, en particulier d'**une animation pédagogique de votre choix**. (Attention : il n'y a pas d'animation pédagogique « obligatoire » : vous pouvez déduire n'importe quelle animation).

Démarche : Dans tous les cas, vous informez votre IEN **au moins 48 heures avant** de votre intention de vous rendre à la RIS organisée par le **SNUDI-FO** et :

- Si vous êtes dans le cas n° 1, vous informez les parents d'élèves de votre absence ce jour-là.
- Si vous êtes dans le cas n° 2, vous précisez l'animation pédagogique que vous ne ferez pas.

Voir notre modèle de lettre à transmettre.

→ Vous souhaitez que le SNUDIFO**47 organise une réunion d'information syndicale dans votre école, sur un thème précis ou pas ? N'hésitez pas à nous solliciter : nous viendrons !**